

Statuts de l'Art Directors Club Switzerland

Que fait ADC Suisse? (Nom/siège/but)

1. «ADC Suisse» est une association au sens des art. 60 ss du CC. Le siège de l'association est situé à Zurich.
2. ADC Suisse est l'association des créatifs leaders du secteur de la communication. Elle a pour objectif la promotion de la qualité en création.
- 3a. ADC Suisse améliore la communication créative en l'évaluant. Les travaux dont la qualité est supérieure à la moyenne reçoivent une distinction de bronze, ceux de qualité exceptionnelle une distinction d'argent et les travaux novateurs une distinction d'or. En publiant ces distinctions, l'association en fait un thème public.
- 3b. ADC Suisse améliore la communication créative en encourageant la relève. Avec ses partenaires, l'association gère l'Ad School et organise des concours pour la jeune génération.

Qui est affilié à ADC Suisse?

- 4a. ADC Suisse compte plusieurs catégories de membres: Members Professional (membres actifs), Young Professionals et Friends, Friends Corporate Gold et Friends Corporate Silver (membres passifs) ainsi que la catégorie Hall of Fame.
- 4b. Les membres Friends et Young Professionals n'ont aucun droit de vote. Les membres du Hall of Fame ont tous les droits, mais aucun devoir. Le comité directeur définit les droits et devoirs de chaque catégorie de membres dans un règlement distinct.
- 5a. Les Members Professional d'ADC Suisse sont des créatifs domiciliés en Suisse ou de nationalité suisse. Ils justifient d'une contribution créative substantielle à plusieurs travaux.
- 5b. Une commission d'admission, qui se réunit plusieurs fois par an, étudie les nouvelles admissions et prend sa décision à la simple majorité. La commission d'admission est composée de la direction et de 10 à 15 Members Professional réélus chaque année lors de l'assemblée. La commission d'admission siège sur une base tournante: à chaque fois, 6 personnes – 3 membres du comité directeur et 3 ADC Members Professionals – examinent les candidatures et décident des nouvelles admissions.

En outre, de nouveaux Members Professional peuvent également être proposés au comité, qui décide de leur admission à la simple majorité.
6. Les Young Professionals se qualifient pour devenir membres en remportant l'or, l'argent ou le bronze pour leur travail de fin d'études à l'Ad School et/ou en remportant le prix ADC Young Creatives Award.

- 
- 7a. La catégorie Friends regroupe toutes les personnes désireuses, par leur cotisation, de soutenir ADC Suisse (catégorie ouverte à tous; absence de critères d'admission contrairement à la catégorie Members Professional).
- 7b. Les catégories Friends Corporate Gold et Silver sont réservées aux entreprises (donneurs d'ordre, entreprises de médias, agences de communication, sociétés de production et associations apparentées, organisations, institutions scolaires, etc.) désireuses, par leur cotisation, de soutenir ADC Suisse (catégorie ouverte à toute entreprise; absence de critères d'admission contrairement à la catégorie Members Professional).
8. La catégorie Hall of Fame regroupe les personnes dont les travaux exceptionnels sont reconnus et honorés. Les admissions dans cette catégorie sont décidées par le comité.

Démission/exclusion de l'association (fin de l'affiliation)

9. Pour les personnes physiques, l'affiliation cesse par démission, exclusion ou décès. Pour les personnes morales, c'est la démission, l'exclusion ou la dissolution qui y met un terme.
10. La démission doit être signifiée par écrit après observation d'un délai d'un mois à compter de la fin de l'année associative (30 juin). Cette disposition s'applique à l'ensemble des catégories de membres. Si la démission n'est pas signifiée en temps voulu, l'affiliation est automatiquement reconduite pour une année supplémentaire.
11. Young Professionals: l'affiliation est valable jusqu'à 30 ans révolus ou jusqu'à l'admission dans la catégorie Members Professional.
- 12a. En cas de transgression des statuts de l'association ou de manquement à l'une de ses dispositions, l'exclusion du membre contrevenant peut être décidée à la majorité simple de l'assemblée générale.
- 12b. L'exclusion peut également être prononcée à la majorité simple du comité si le membre ne remplit pas ses obligations financières vis-à-vis de l'association.
13. Avec la démission ou l'exclusion, le membre perd tout droit sur les biens de l'association.

Comment ADC Suisse évalue-t-elle?

14. Le jury est composé de Members Professional, de Members Hall of Fame, de jurés invités par le comité ainsi que de Young Professionals qualifiés, répartis par le directeur du jury (max. deux par groupe de jury; les Young Professionals ne peuvent évaluer que la Shortlist/le Bronze). C'est au comité que revient la sélection du chef de jury.

Des Members Professional doivent se qualifier pour le jury Argent et Or du deuxième jour: seuls les membres ayant remporté au moins une distinction dans les cinq ans qui précèdent l'évaluation (Bronze, Argent, Or ou Evergreen) peuvent se qualifier. Cette condition ne s'applique pas aux membres du Hall of Fame et aux jurés invités.

15. Les résultats de l'évaluation sont publiés sur www.adc.ch et via l'Annual Web App.

Qui dirige et qui finance ADC Suisse? (Organisation/moyens)



16. Les Members Professional se réunissent au moins une fois par an pour élire les membres du comité directeur et les réviseurs, établir l'exercice annuel et prendre les décisions leur incombant légalement.

17. Le comité est constitué d'au moins sept Members Professional, nommés par le président selon les besoins de l'association et leur aptitude, et proposés à l'élection ou à la réélection de l'assemblée générale.

18. ADC Suisse possède un bureau avec une direction élue par le comité.

19. Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le comité, pour autant que celui-ci ou un cinquième des Members Professional en fassent la demande écrite avec indication d'un motif.

20. L'assemblée générale a le pouvoir de délibérer, sans qu'un nombre prédéfini de Members Professional soit nécessaire. Il suffit de la majorité simple pour prendre une décision.

21. Un procès-verbal des délibérations et décisions prises par l'assemblée doit être dressé et envoyé aux membres.

22. Le comité se réunit sur convocation d'un membre du comité. Le comité a le pouvoir de délibérer si au moins cinq membres du comité sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, le président tranche. Les décisions par voie de circulaire sont admises; elles doivent être consignées dans le procès-verbal du comité.

23. L'état des comptes de l'association est contrôlé annuellement par au moins deux réviseurs. Ils fournissent un rapport à l'assemblée générale et font la demande de leur approbation ou rejet. Un organisme de contrôle ainsi que les réviseurs sont choisis par l'assemblée générale pour une durée d'une année.

24. Les membres d'ADC Suisse cotisent selon le barème suivant:

Members Professional: CHF 850.- annuels

Young Professionals: CHF 150.- annuels

Friends: CHF 500.- annuels

Friends Corporate Gold: CHF 4000.- annuels

Friends Corporate Silver: CHF 2000.- annuels

Hall of Fame: CHF 0.-

Seuls les biens d'ADC Suisse répondent de ces contributions. Toute responsabilité personnelle des membres est exclue. Les cotisations sont perçues à l'occasion de l'assemblée générale.

24a. Les membres (Members Professional (membres actifs) et Young Professionals, Friends, Friends Corporate Gold et Friends Corporate Silver (membres passifs)) et les membres du Hall of Fame acceptent, en adhérant à ADC, de fournir leurs données personnelles, notamment leurs qualifications professionnelles et autres. Ces données ainsi que les informations enregistrées dans le cadre de leur participation à des commissions ou des événements sont publiées par ADC sur le site Internet d'ADC, utilisées en vue de la réalisation de l'objectif poursuivi par l'association et transmises à des sponsors et des associations partenaires en Europe à des fins de collaboration et d'établissement de contact (voir la politique de traitement des données actuellement en vigueur).

Modifications de statuts

25. Les présents statuts ne peuvent être modifiés que dans le cadre d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire convoquée dans les règles, et uniquement avec la majorité simple des voix des personnes présentes.

Autres points importants

26. ADC Suisse est soumise aux dispositions de l'art. 60 ss. du Code civil suisse qui régissent les associations. Les présents statuts remplacent toutes les dispositions antérieures des années 1976, 1990, 1993, 2001, 2002, 2006, 2009, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017.

Les présents statuts remplacent ceux datés du 7 septembre 2017 et entrent en vigueur le 5 septembre 2019, après approbation par l'assemblée générale.

Zurich, le 5 septembre 2019

Vodin.

Frank Bodin
Président

Gioia Bozzato

Gioia Bozzato
Directrice

Règlement de l'art. 4 des statuts

Members Professional

Membres actifs, créatifs leaders du secteur de la communication: direction artistique, graphisme, rédaction, médias numériques, design, édition, cinéma, photographie, illustration, musique et son, marketing direct, promotion, médias et planification stratégique

Devoirs: s'acquitter des CHF 850.– de cotisation annuelle, participer à l'assemblée générale, s'engager dans les votes du comité

Droits: prestations

- Participation au jury d'évaluation et à la Creative Week
- 1 entrée au gala ADC, d'une valeur de CHF 350.–
- 1 entrée à tarif réduit au gala ADC, d'une valeur de CHF 250.– (réduction de CHF 100.–)
- Libre accès à l'ensemble des manifestations spécialisées et événements (apéritif inclus) de la galerie ADC
- Accès et utilisation de l'ADC Web App, des archives ADC et possibilité de commander l'annuaire ADC (impression sur demande)
- Réseautage au niveau d'ADC Europe, possibilité de postuler en tant que juré aux ADC*E Awards (maximum de 4 jurés par an)
- Soumission gratuite à ADC*E d'un travail ayant reçu la distinction Or par ADC Suisse
- Promotion de la relève en Suisse par le biais de l'Ad School
- Plate-forme www.adc.ch avec intégration d'une photo et des coordonnées, mise à jour et outil Web
- Droit de vote à l'assemblée générale
- Charge administrative (bureau), suivi des membres, acquisition de nouveaux membres et de sponsors et services/soin des relations aux membres. Frais de personnel, frais liés aux locaux

Members Young Professionals

Jeunes créatifs (de moins de 30 ans) et professionnels débutants dans le secteur de la communication: direction artistique, graphisme, rédaction, médias numériques, design, édition, cinéma, photographie, illustration, musique et son, marketing direct, promotion, médias et planification stratégique

Devoirs: s'acquitter des CHF 150.– de cotisation annuelle

Droits: prestations

- Admission au prochain jury ADC
- Libre accès à l'ensemble des manifestations spécialisées et événements (apéritif inclus) de la galerie ADC
- Possibilité de postuler aux Creative Camps/Events d'ADC*E (deux camps par an, auxquels peuvent normalement participer 2 créatifs suisses)
- Plate-forme www.adc.ch avec intégration d'une photo et des coordonnées, mise à jour et outil Web

Friends

Personnes seules, membres passifs, membres collègues (stratégie créative, conseil créatif, média créatif, réalisation créative), amis d'ADC.

Devoirs: s'acquitter des CHF 500.- de cotisation annuelle

Droits: prestations

- 1 entrée au gala ADC, d'une valeur de CHF 350.-
- Libre accès à l'ensemble des manifestations spécialisées et événements (apéritif inclus) de la galerie ADC
- Accès et utilisation de l'ADC Web App, des archives ADC et possibilité de commander l'annuaire ADC (impression sur demande)
- Promotion de la relève en Suisse par le biais de l'Ad School
- Plate-forme www.adc.ch avec intégration d'une photo et des coordonnées, mise à jour et outil Web

Friends Corporate Gold

Entreprises, donneurs d'ordre, entreprises de médias, agences de communication, sociétés de production et associations apparentées, organisations et institutions scolaires

Devoirs: s'acquitter des CHF 4000.- de cotisation annuelle

Droits: prestations

- 4 entrées au gala ADC, d'une valeur unitaire de CHF 350.-
- Libre accès à l'ensemble des manifestations spécialisées et événements (apéritif inclus) de la galerie ADC
- Accès et utilisation de l'ADC Web App, des archives ADC et possibilité de commander l'annuaire ADC (impression sur demande)
- Intégration du logo dans l'annuaire ADC, sur le mur des sponsors lors du gala ADC ainsi que sur le site Web ADC
- Invitation au Dîner des partenaires

Members Corporate Silver

Entreprises, donneurs d'ordre, entreprises de médias, agences de communication, sociétés de production et associations apparentées, organisations et institutions scolaires

Devoirs: s'acquitter des CHF 2000.- de cotisation annuelle

Droits: prestations

- 2 entrées au gala ADC, d'une valeur unitaire de CHF 350.-
- Libre accès à l'ensemble des manifestations spécialisées et événements (apéritif inclus) de la galerie ADC
- Accès et utilisation de l'ADC Web App, des archives ADC et possibilité de commander l'annuaire ADC (impression sur demande)
- Intégration du logo dans l'annuaire ADC, sur le mur des sponsors lors du gala ADC ainsi que sur le site Web ADC
- Invitation au Dîner des partenaires



Hall of Fame

Personnes dont les travaux exceptionnels sont reconnus et honorés.

Devoirs: aucun

Droits: prestations

- Droit de vote à l'assemblée générale
- Participation au jury d'évaluation et à la Creative Week
- 2 entrées au gala ADC, d'une valeur unitaire de CHF 350.–
- Libre accès à l'ensemble des manifestations spécialisées et événements (apéritif inclus) de la galerie ADC
- Accès et utilisation de l'ADC Web App, des archives ADC et possibilité de commander l'annuaire ADC (impression sur demande)
- Réseautage au niveau d'ADC Europe, possibilité de postuler en tant que juré aux ADC*E Awards (maximum de 4 jurés par an)
- Soumission gratuite à ADC*E d'un travail ayant reçu la distinction Or par ADC Suisse
- Promotion de la relève en Suisse par le biais de l'Ad School
- Plate-forme www.adc.ch avec intégration d'une photo et des coordonnées, mise à jour et outil Web

Zurich, le 5 septembre 2019/gb